

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 avril 2025

Prévenir les addictions dans les Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques (CHRD) : l'Umih et la MILDECA s'engagent pour le bien-être des salariés

La consommation de produits psychoactifs (tabac, alcool, drogues...) et les comportements à risque sont des réalités qui touchent tous les secteurs professionnels, mais restent souvent tabous et difficiles à prévenir. Les métiers de l'hôtellerie-restauration n'échappent pas à ces constats. En partenariat avec la MILDECA, l'Umih engage une démarche de prévention des conduites addictives et de protection envers le million de salariés du secteur des CHRD, saisonniers inclus.

Une mobilisation commune pour le bien-être des salariés

S'il peut offrir un cadre protecteur en donnant des repères et en favorisant les relations sociales, l'environnement professionnel peut également être source de vulnérabilité, certaines conditions et organisations du travail pouvant déclencher ou aggraver des conduites addictives. La restauration, un terreau fertile pour les addictions ?

« Notre secteur est particulièrement exposé parce qu'il conjugue un certain nombre de facteurs de risques. En même temps, nous peinons à recruter de la main d'œuvre pérenne et qualifiée. S'engager pour la protection des salariés est une des façons de répondre aux enjeux d'attractivité du secteur. Prévenir les conduites addictives, c'est préserver la santé et le bien-être des salariés en garantissant un environnement de travail sûr et serein. » **déclare Thierry MARX, président confédéral de l'Umih.**

La MILDECA accompagne les entreprises et les employeurs dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des conduites addictives dans la durée, avec un déploiement progressif d'actions.

« Les conduites addictives en milieu professionnel représentent un enjeu majeur de santé et de sécurité. C'est la raison pour laquelle l'Umih est partenaire depuis 2021 de notre démarche ESPER [les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument]. Aujourd'hui nous franchissons une nouvelle étape, qui nous permet de renforcer notre mission de sensibilisation auprès d'un secteur particulièrement exposé », ajoute le **Docteur Nicolas PRISSE, Président de la MILDECA.** *« J'engage toutes les entreprises du secteur à se mobiliser avec nous dans la prévention des addictions ».*

Un guide pratique sur la prévention pour tous les employeurs

Première étape de ce partenariat, l'Umih lance le premier guide pratique sur la prévention des conduites addictives pour accompagner les employeurs du secteur.

Intitulé « *Prévention des conduites addictives dans les CHRD* », il offre aux employeurs des informations concrètes et des solutions adaptées à leur secteur en abordant notamment :

- les bonnes pratiques pour sensibiliser et accompagner les salariés,
- les outils pour intégrer la prévention des conduites addictives dans le règlement intérieur et le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- les dispositifs réglementaires à connaître.

Selon **Éric ABIHSSIRA**, vice-président de l'Umih et président de la commission sociale, « *La prévention des conduites addictives est une des priorités d'actions de la commission. A l'Umih, notre rôle est d'accompagner et de proposer des solutions à nos chefs d'entreprise. C'est pourquoi nous avons souhaité réaliser ce guide avec des outils pratiques et accessibles pour les accompagner efficacement dans la gestion de ces problématiques au quotidien. Il sera diffusé via les délégations départementales à tous nos adhérents* ».

Rendez-vous sur le site de l'Umih pour accéder aux outils et ressources : www.umih.fr

Pour en savoir plus sur ESPER rendez-vous sur le site de la MILDECA: www.drogues.gouv.fr

A propos de l'Umih

Première organisation professionnelle représentant les cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin en rassemblant 68 % des entreprises syndiquées du secteur.

A propos de la MILDECA

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) anime et coordonne l'action du gouvernement en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives et élabore à ce titre la stratégie gouvernementale en la matière dans les domaines suivants : recherche et observation, prévention, santé et insertion, application de la loi, lutte contre les trafics, coopération internationale.